



Déclaration préalable CLSSCT

Dijon, le 28 avril 2026

Monsieur le Président,

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du CLSSCT.

La CFDT souhaite, en ouverture de cette séance du CLSSCT, formuler plusieurs remarques importantes concernant le fonctionnement de cette instance.

Tout d'abord, nous constatons qu'aucune correction n'a été apportée au procès-verbal, malgré notre transmission d'observations en date du 26 mars. Ce manque de prise en compte interroge sur la considération portée aux contributions des représentants du personnel et sur la fiabilité des documents soumis à validation.

Ensuite, nous souhaitons revenir sur la tenue de cette séance présentée comme une re convocation. Nous rappelons que le quorum n'avait pas été atteint lors de la réunion du 31 mars, en raison de l'absence de la CFDT. Toutefois, cette absence relève de la responsabilité de l'administration. En effet, nous avons signalé à plusieurs reprises, tant oralement et par écrit depuis le 11 février, notre impossibilité d'être présents à la date fixée unilatéralement par l'administration.

Dans ces conditions, il nous apparaît inapproprié de qualifier cette séance de re convocation. La CFDT demande donc que cette instance soit considérée comme une première convocation, afin de respecter le cadre de fonctionnement et les droits des organisations syndicales.

Par ailleurs, la CFDT avait transmis en amont un communiqué et des questions diverses à l'occasion de la précédente instance du 31 mars. En retour, la CFDT n'a eu aucune réponse, alors que d'autres organisations syndicales obtiennent des réponses écrites rapidement à leurs requêtes. Cette situation interroge sur la place accordée à notre organisation dans le dialogue social ou à qui s'adresse les réponses.

Suivant votre réponse, faudra-t-il, entrer dans un rapport de force pour être écouté, entendus et compris ?

Enfin, nous constatons une nouvelle fois que les délais de transmission des documents restent extrêmement contraints. Cette situation ne permet pas un examen sérieux et approfondi des dossiers, ni un travail de qualité dans l'intérêt des agents.

La CFDT réaffirme son attachement à un dialogue social de qualité, fondé sur le respect des instances, des représentants du personnel et des règles de fonctionnement.

Nous vous remercions de votre attention.

Les représentants CFDT-VNF à la CLSSCT.

**La Cfdt est là pour vous informer, vous écouter,
et vous défendre.**